



Action D3. Réunion d'information sur les actions menées autour de la population du Loc'h (Côtes-d'Armor) - Peumerit-Quintin, le 17 mars 2016

Présents :

Prénom	Nom	Structure	Contact
Pascal	Bourdon	CCCA	natura.blavet-hyeres@hotmail.fr
Marie	Capoulade	Bretagne Vivante	marie.capoulade@bretagne-vivante.org
Hubert	Catroux	Fédération de pêche des Côtes-d'Armor	hubert.fd22@orange.fr
Michel	Connan	Maire de Peumerit-Quintin	mairie.peumerit-quintin@orange.fr
Michel	Dy	AAPPMA et Fédération de pêche 22	m.ml.dy@infonie.fr
Stéphanie	Jouvin	DREAL Bretagne	stephanie.jouvin@developpement-durable.gouv.fr
Olivier	Le Bihan	CD22	lebihanolivier@cotesdarmor.fr
Stéphane	Le Borgne	CCKB	s.leborgne@cckb.fr
Guy	Le Rest	ONF	guy.le-reste@onf.fr
Pierre-Yves	Pasco	Bretagne Vivante	pierre-yves.pasco@bretagne-vivante.org
Morgane	Thieux-Lavaur	SKMU	thieux-lavaur.smku@orange.fr
Claire	Trehet	DDTM22	claire.trehet@cotes-darmor.gouv.fr
Isabelle	Trehorel	SMKU	trehorel.smku@wanadoo.fr

Excusés :

Ronan Caignec, SAGE Blavet
 Nicolas Ampen, DREAL Bretagne
 Clément Lacoste, CD22
 Gilles Le Roux, ONEMA22

L'objet de la rencontre était de faire un bilan des actions entreprises sur l'année écoulée et de présenter le cadre de la suite des opérations. Le diaporama présenté ce jour là se trouve en annexe de ce compte-rendu.

Les actions entreprises sur l'année 2015 ont été présentées : suivi de la qualité de l'environnement, renforcement des populations, suivi des poissons-hôtes par la Fédération de pêche des Côtes-d'Armor, station d'élevage, mise en œuvre des actions du plan de conservation, actions de sensibilisation et de communication, etc.

La population du Loc'h compte 170-180 individus, celle du Saint-Georges 60-70 et 12 individus ont été dénombrés dans les gorges du Corong. Ce sont tous des individus âgés avec absence de recrutement (pas de jeunes individus).

Le suivi de la température du cours d'eau montre que les travaux d'entretien et d'ouverture du milieu n'ont apparemment eut aucune incidence sur ce facteur. Une sonde a été installée sur le Saint-Georges en octobre 2015.

Le 16 septembre 2015, la première mise en contact de glochidies avec des truites locales a pu être effectuée au niveau du pont de Goaz Vilin. Pour les prochaines mises en contact, les poissons pourraient être marqués pour pouvoir potentiellement les retrouver au cours d'une autre pêche de contrôle qui pourrait avoir lieu en avril de l'année suivante.

La station d'élevage accueille plus de 4 000 jeunes mulettes de la souche du Loc'h. Au total, la station accueille plus de 70 000 jeunes moules issues des 6 populations concernées par le programme LIFE. L'ensemble du processus d'élevage est aujourd'hui bien maîtrisé et représente un succès encore inégalé dans le monde pour cette espèce. L'objectif initial est atteint, les souches sont préservées.

En 2012 et 2013, des renforcements directs de jeunes mulettes 0+ ont eu lieu. Nous n'avons pas la possibilité de savoir si ces relâchers fonctionnent aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons mis en place une méthode de suivi de la survie et de la croissance des jeunes mulettes grâce à des petits tubes grillagés (ou « bigoudis »). Ces tubes ont été installés sur le Loc'h et sur le Saint-Georges.

Hubert Catroux, de la Fédération de pêche des Côtes-d'Armor, nous présente les résultats des pêches électriques sur les 6 stations suivies sur le bassin versant du Loc'h. Ce cours d'eau est déconnecté du reste du bassin versant avec la présence du barrage de Kerné-Uhel. Il semble que ce ne soit pas un cours d'eau à « grosses truites ». La pêche est réalisée selon un protocole standard et facilement reproductible qui permet de déterminer un indice de présence de juvéniles de truite en 5 minutes de pêche.

Ces indices ont montré la présence d'autres poissons accompagnateurs et caractérisant un milieu préservé : chabot, lamproie de planer, loche franche et vairon à la marge (autrefois très présent selon les témoignages, il est passé d'abondant à rare en 20 ans sans explication particulière). D'autres espèces ont été trouvées en raison de la présence de l'étang de Kerné-Uhel mais aussi d'autres étangs sur le bassin-versant : perche fluviatile, gardon, brocheton sur le bas du Loc'h. Les perches et les brochets peuvent prédater les jeunes truitelles.

Parmi les stations étudiées, il faut noter les résultats encourageants de deux secteurs où des travaux de restauration ont pu avoir lieu :

- le ruisseau de Kerrolland, affluent du Dour Vern : des pêches ont eu lieu en 2011 et 2015 (avant et après travaux) et montrent une augmentation du nombre de juvéniles en amont ;
- Pont ar Loc'h : apparition de juvéniles de truites entre 2013 et 2015.

Aujourd'hui, pour répondre à l'enjeu « mulettes » du ruisseau de l'étang du Loc'h, la pêche est interdite entre le pont et l'étang, des panneaux avec des explications ont été installés.

Pour résoudre les points noirs du bassin-versant, de nombreuses actions ont déjà été engagées.

L'extension du site Natura 2000 pourrait permettre peut être de porter de nouveaux contrats de restauration sur le bassin.

Il faut noter que le contrat territorial engagé par le Syndicat de Kerné-Uhel intègre un volet d'intervention sur les mulettes du Loc'h et du Saint-Georges (2015-2019) : restauration de ripisylve, aménagements (2015-2019), prospections mulettes, suivis qualité d'eau. Une réunion sera programmée en avril pour caler le calendrier d'intervention.

Au pont de Goaz-Vilin, il y a toujours des problèmes de fuites d'huile. Un bac de récupération pourrait être placé sous leur pompe.

Cette année, la Fédération de pêche des Côtes-d'Armor réalise l'entretien de la ripisylve en aval des travaux du cours d'eau de Kerrolland.

Au niveau de la station de mulette du Loc'h, les premières coupes de résineux ont eu lieu en 2013 en rive gauche. En 2015, un éclaircissement sur les 3 parcelles en rive droite a eu lieu. Depuis cette éclaircie, il y a eu une propagation importante du dendroctone (*Dendroctonus micans*), avec plus de la moitié des arbres attaqués. Pour sauvegarder la production en bois et par mesure sanitaire, une coupe urgente est nécessaire courant 2016.

Le programme LIFE et le plan de conservation rédigé dans ce cadre prévoient une réflexion autour de la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (APB). Cet outil est un moyen réglementaire et durable pour sauvegarder les zones de présence de l'espèce et les zones de renforcement. Les riverains seront les premiers à sensibiliser et à convaincre puisqu'ils seront les premiers concernés. Il faudra prendre des précautions pour placer des réglementations pertinentes et personnalisées au contexte du Loc'h.

Le programme LIFE « mulette » se termine officiellement le 31 août 2016. Parce que les populations en Bretagne et en Basse-Normandie ne sont pas encore à l'abri d'une extinction, il est nécessaire de poursuivre les actions de sauvegarde et de restauration du milieu. Le cadre choisi aujourd'hui, dans les deux régions, est celui d'un Plan régional d'actions, déclinaison du Plan national d'actions validé par le ministère de l'environnement pour la période 2012-2017. Le PRA breton devrait être soumis au CSRPN dans le courant de l'année 2016 et couvrira la période 2016-2021, à partir du 1^{er} septembre.